



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Exécution de l'art. L 121.10 du Code des Communes

Le Conseil Municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire :

LE LUNDI 17 MARS 2025 À 19 h 00
A la mairie

ORDRE DU JOUR

- BUDGET - FINANCES
 - Ouverture d'un budget annexe pour la réhabilitation de la piscine de Valmorel
 - Autorisation signature marchés de Travaux de réhabilitation de la piscine de Valmorel
 - Autorisation signature marché location de 4 autobus urbains hybrides standards pour une durée de 6 ans
 - Demandes d'aides financières – Réfection et remplacement des ouvertures de l'école de la Croix de Fer
 - Coût horaire 2025 agents mis à disposition
 - Subventions aux associations
- DOMAINE ET PATRIMOINE
 - Régularisation de l'omission de la parcelle ZH 622 dans l'acte portant modification des limitations territoriales de la commune de Aigueblanche et instituant la nouvelle commune de Les Avanchers du 27/10/1987
 - Régularisation de la voirie communale suite à alignement individuel. Achat de terrain par la à la SCCV VALMOREL – L'ORMAY.
- RESSOURCES HUMAINES
 - Création emplois saisonniers - été 2025
 - Création emplois accroissement temporaire activité
 - Mise à disposition personnel à la CCVA – Année 025
 - Mandatement Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie afin de conclure une convention de participation sur le risque Santé
- INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE
 - Adhésion Centre de Gestion de la Savoie mission relative au référent déontologue pour les élus

Le Maire
Jean-Michel VORGER

